

## Investissements de la Région Ile-de-France en faveur de la Seine-et-Marne : doublement du plan route régional avec la réalisation de la voie express de l'Est-Francilien et contrats ruraux au service de la ruralité

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne ont présenté ce jour deux volets du plan d'investissements de la Région Ile-de-France en faveur de la Seine-et-Marne : le doublement du plan route régional avec notamment la réalisation de la voie express de l'Est-Francilien et 5 M€ pour les contrats ruraux en Seine-et-Marne.

### Doublement du plan route régional avec la réalisation de la voie express de l'Est-Francilien

La Liaison Routière de l'Est-Francilien est un projet très attendu qui s'inscrit dans une opération globale de l'échelle de la région et qui permettra le développement de la Seine-et-Marne, et notamment le nord du territoire. L'objectif est d'assurer une meilleure liaison entre Meaux et Roissy-Charles de Gaulle (30 min de trajet), d'amorcer un contournement Est-Francilien qui reliera l'A1, l'A4 et l'A5 et de rapprocher l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle du nouveau campus de l'aéronautique situé à Meaux.

Dans le cadre du plan Régional « Route de demain pour une route plus fluide », la Région a dans un premier temps accepté de subventionner la phase 1 des travaux du barreau RD 212-RN 3 pour un montant de 32,5 M€. Un financement auprès de l'Etat avait aussi été sollicité au titre du futur Contrat de Plan Etat-Région (CPER). Face au refus d'investissements de l'Etat, qui a écarté les projets structurants en termes de voirie dans le CPER, la Région Île-de-France répond présente auprès du Département et vient ainsi doubler son plan route pour la Seine-et-Marne (+32,5 M€).

Ce projet Est-Francilien d'un montant total de 156 M€ TTC sera ainsi financé à hauteur de :

- 65 M€ par la Région
- 90,05 M€ par Département
- 0,95M€ par ADP

Au total, ce sont ainsi 51 M€ supplémentaires de la Région qui abonderont les projets tant attendus et principalement celui de la liaison routière de l'Est-Francilien. La Région Île-de-France sera également au rendez-vous de la modernisation de la RN4-RN36 avec un triplement de son soutien financier dans le cadre du nouveau plan route, soit 17 M€. Les habitants de Seine-et-Marne vont ainsi pouvoir bénéficier de la sécurisation de leurs carrefours, de créneaux de dépassements et de nombreuses protections anti-bruit.

En parallèle, la Région Ile-de-France vient d'adopter en commission permanente la modification du règlement du dispositif « Aides à l'acquisition de véhicules propres ». Cette aide régionale sera revalorisée au 1<sup>er</sup> janvier à hauteur de 50% pour atteindre un maximum de 12 000 € par voiture achetée et bénéficiera désormais à tous les Franciliens de grande couronne, qu'ils travaillent ou non dans LA ZFE. Cette aide sera conditionnée aux véhicules bas carbone, produit dans des pays de l'UE où moins de 110 g de CO2 sont émis pour produire 1 kWh d'électricité. Il s'agit d'une norme respectée par la France. La Région Ile-de-France est la première collectivité de France à inscrire un tel critère dans l'achat de véhicule.

Pour Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France : « Le département de la Seine-et-Marne représente 50% du territoire francilien et s'y retrouvent les grands enjeux de notre région : la nécessaire réindustrialisation, la protection de notre patrimoine rural, culturel et naturel, la lutte contre les déserts médicaux, le désenclavement pour

*accéder aux zones d'emplois, la pression démographique post covid qui nous amène à construire de nouveaux lycées comme nous l'avons fait à Lognes et comme nous le feront à Montévrain et Villeparisis d'ici 2027. Nous portons des projets phares ici : le développement des pôles aéronautiques de Meaux et de Villaroche, le développement du pôle touristique de Disney, l'implantation d'Iris Ohyama à Lieusaint, de Lewis Industrie à Nemours ou de Vestack à Saint Germain Laval, le soutien à la plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire Approv'Halles à Provins, le développement du campus des métiers énergie durable à Montereau...*

*Mais tous ces projets de développement, ils n'ont de sens que s'ils sont desservis par des transports de qualité. C'est le combat que nous menons ensemble depuis plusieurs années, notamment autour de l'électrification de la ligne P jusqu'à Provins, de l'arrivée de nouveaux matériels roulants sur le RER D et des trains Franciliens qui a révolutionné le quotidien de tant d'usagers. Et qui dit transports dit aussi route, surtout en Seine-et-Marne. C'est ce qui nous rassemble aujourd'hui et je suis très satisfaite du doublement du plan route régional avec la réalisation de la voie express de l'Est-Francilien. »*

*« Ces investissements de la Région répondent à une véritable volonté d'aménagement et de développement territorial de la Seine-et-Marne. Cette liaison Est-Francilien constitue à la fois un enjeu local pour décharger la RD 212 par la construction d'une nouvelle voirie là où il n'est pas possible de l'élargir, mais également un enjeu régional pour la desserte de Meaux en favorisant sa synergie avec le pôle de Roissy et son aéroport. Grâce à la mobilisation de la Région, nous pouvons désormais passer à l'étape suivante de ce projet, qui reste une des priorités de mon mandat », déclare Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne*

## **5 M€ de la Région et 4 M€ du Département pour les contrats ruraux en Seine-et-Marne en 2023.**

La Région Île-de-France et le Département ont annoncé 45 opérations dans 28 contrats ruraux en 2023 :

1. 22 opérations pour la création ou la rénovation d'équipements publics : rénovation énergétique d'écoles et de bâtiments communaux, la construction d'un restaurant scolaire, la création d'équipements sportifs ou d'une salle polyvalente
2. 12 opérations d'aménagements routiers
3. 8 opérations de création ou de réaménagements d'espaces publics : création de square, réaménagements de centre-bourg, enfouissements de réseaux aériens ou extension de cimetière
4. 3 opérations pour la rénovation d'églises

Les contrats ruraux contribuent à assurer le développement des territoires avec des projets d'investissement sur 3 ans portant sur le patrimoine foncier et immobilier.

Suite élections de 2021 et à la volonté conjointe du Département et de la Région de mieux répondre aux besoins de nos territoires, de nouvelles modifications sont apparues en 2022 pour ce contrat :

1. L'augmentation du plafond des projets sous maîtrise d'ouvrage communale, de 370 000 € à 500 000 € HT
2. Le financement des aménagements réalisés par les communes sur les routes départementales, en agglomération, hors couche de roulement. Il s'agit par exemple de soutenir l'aménagement de liaisons douces, de trottoirs sécurisés, d'espaces verts
3. L'augmentation possible de la durée du contrat, de 3 à 5 ans sans avenant
4. L'adoption du contrat par le Département en première instance, puis par la Région.

Aujourd'hui, le département de Seine-et-Marne est le principal bénéficiaire des contrats ruraux (plus de 50%) avec 266 COR signés depuis 2016, contre 500 à l'échelle de toute la région.

Contact presse Région :

Amélie Ghersinick - [Amelie.GHERSINICK@iledefrance.fr](mailto:Amelie.GHERSINICK@iledefrance.fr)

Contact presse Département :

Anne-Laure Boinnard - [anne-laure.boinnard@departement77.fr](mailto:anne-laure.boinnard@departement77.fr)